

**Subvention à l'Association Sportive de
l'UPS – Budget 2019.**

Conseil d'administration du 10 décembre 2018
Délibération 2018/12/CA-116

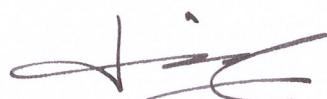
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent une subvention à l'Association Sportive de l'UPS d'un montant de 60 000 € - Budget 2019 Pôle Sport.

Toulouse, le 10 décembre 2018
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0